

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Oui, a) On a reçu deux soumissions et on les a ouvertes en novembre 1969. b) La plus haute se chiffrait à \$36,885, la plus basse à \$29,770. c) La plus basse. d) Au moyen d'annonces publiques dans des journaux d'Ottawa et de Hull.

2. Sans objet.

3. Herbert Brune Construction Ltd.

4. a) (i) \$350.—Coût estimatif de la supervision des travaux d'architecture assurée par le ministère des Travaux publics. (ii) Nul. a) et b) De (iii) à (x) Ce n'est qu'exceptionnellement que le ministère exige que l'entrepreneur général dresse, sur la formule de soumission, une liste des noms des sous-entrepreneurs qu'il compte employer. Nous annexons le détail des prix de revient par corps d'état, tel qu'il nous a été fourni par l'entrepreneur général. On y trouve les corps d'état dont on a exigé les noms.

5 et 6. Le ministère et l'entrepreneur général conviennent entre eux des dispositions du marché. En conséquence, la question de cautionnement d'exécution et de l'assurance en ce qui concerne les sous-entrepreneurs relève uniquement de l'entrepreneur général.

Détail des prix de revient par corps d'état
Rajouts à la station centrale d'épreuve
Des volailles—ferme expérimentale centrale—
Marché 9C-07054

Installation d'un égout	\$8,000
Excavation, remblayage et terrassement	1,400
Béton, travaux	1,300
Charpenterie de dégrossissage	4,200
Toits et tôle	700
Vitrerie	400
Menuiserie et charpenterie de finition	1,000
Panneaux muraux	300
Peinture	450
Quincaillerie de finition et accessoires	
de salles de toilette	220
Cases à serrure	300
Construction mécanique	3,800
Construction électrique	2,300
Revêtement dur	350
Assurance, cautionnements, permis	1,300
Conditions générales, frais généraux et profit	3,750

TRAVAUX PUBLICS—LE CHAUFFAGE AUX POSTES ET À
LA GRC

Question n° 1129—**M. Paproski:**

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat 9C-03915, le 21 novembre 1969, visant le chauffage de l'édifice de la succursale postale et des édifices de la GRC et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?

4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçon-

nerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?

6. Au près de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1.

Oui, a) On a reçu cinq soumissions et on les a ouvertes le 12 août 1969. b) La plus haute se chiffrait à \$1,417,000, la plus basse à \$1,115,000. c) La plus basse. d) Au moyen d'annonces publiques dans des journaux: de Montréal, de Toronto, d'Ottawa et de Hull, ainsi que dans le *Heavy Construction News*, de Toronto; le *Daily Commercial News* et le *Building Record* de Toronto, et le *Journal Constructo*, de Ville-Jacques-Cartier.

2. Sans objet.

3. Crump Mechanical Contracting Co. Ltd. (On a négocié avec le plus bas soumissionnaire pour réduire le coût des travaux et une fois modifié, le marché s'est chiffré à \$972,683, somme dont les deux parties ont convenu.)

4. a) (i) Nul. (ii) \$26,033.—Goodkey Weedmark & Associates Ltd., ingénieurs-conseils. a) et b) De (iii) à (x) Ce n'est qu'exceptionnellement que le ministère exige que l'entrepreneur général dresse, sur la formule de soumission, une liste des noms des sous-entrepreneurs qu'il compte employer. Nous annexons le détail des prix de revient par corps d'état, tel qu'il nous a été fourni par l'entrepreneur général. On y trouve les corps d'état dont on a exigé les noms.

5 et 6. Le ministère et l'entrepreneur général conviennent entre eux des dispositions du marché. En conséquence, la question de cautionnement d'exécution et de l'assurance en ce qui concerne les sous-entrepreneurs relève uniquement de l'entrepreneur général.

Détail des prix de revient par corps d'État
Installations de chauffage
Terminus postal et complexe de la
GRC—Marché 9C-03915

Excavation et remblayage, y compris les regards

(Fuller Construction Co. Ltd.)	\$290,000
Conduits souterrains	530,000
Joints de dilatation, pompes et vannes	65,000
Tuyauterie en acier, etc.	51,000
Construction électrique	1,500
Matériaux isolants (Applied Insulation Co. Ltd.)	10,000
Frais généraux	25,183

TRAVAUX PUBLICS—LE BÂTIMENT N° 45 À LA FERME DE
LA CEINTURE DE VERDURE

Question n° 1130—**M. Paproski:**

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat 9C-06228, le 30 octobre 1969, visant la construction de l'édifice n° 45 à la ferme de la Ceinture de verdure et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?